

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 MAI 1837.

*RAPPORT de la commission des naturalisations fait par
M. EUGÈNE DESMET, sur la demande du sieur Constantin Leuridan.*

MESSIEURS,

Le sieur Constantin Leuridan, âgé de plus de 45 ans, né à Leers-lez-Lannoy, département du Nord (France), propriétaire-cultivateur, et ex-premier assesseur de la commune de Marquain (Hainaut), par requête à Sa Majesté, sans date, demande des lettres de naturalisation.

Habitant la Belgique depuis 1813, il avait fait, le 22 novembre 1822, aux termes de la loi du 14 juin même année, au maire de la commune Marquain, qu'il habitait, sa déclaration de vouloir se fixer dans le royaume des Pays-Bas, et se croyait, par conséquent, naturalisé Belge; mais, lors des dernières élections municipales, il lui fut signifié, de la part du gouverneur du Hainaut, que s'il ne pouvait produire d'autre pièce que le certificat qui constate qu'il a fait la susmentionnée déclaration, sa naturalisation était nulle et de nul effet. C'est le motif pour lequel le pétitionnaire se croit obligé de faire la demande afin d'obtenir des lettres de naturalisation.

Tous les avis lui sont, de plus, favorables.

LE RAPPORTEUR,

EUG. DESMET.

LE PRÉSIDENT,

ISID. FALLON.